

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance spéciale tenue le : 21 juillet 2016

Point de décision

Point d'information

SUJET : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL, DES SERVICES AUX CADRES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

PROVENANCE : Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)
PERSONNE RESPONSABLE : M. Yves Laliberté
SECTEUR D'ACTIVITÉ : Service du développement organisationnel et du service aux cadres

SOMMAIRE :

Suite à la modification apportée à l'organigramme de la haute direction et approuvée par le MSSS, il a été convenu de modifier la dénomination du poste de directeur adjoint du développement organisationnel et du service aux cadres (DRHCAJ) pour celle de directeur adjoint du développement organisationnel, des services aux cadres et des affaires juridiques.

OBJECTIF POURSUIVI :

Actualiser la nouvelle structure organisationnelle et permettre le remplacement de M. Gaétan Gohier au poste de directeur adjoint du développement organisationnel, des services aux cadres et des affaires juridiques.

IMPACT FINANCIER :

Aucun impact

PROJET DE RÉSOLUTION :

ATTENDU la modification apportée à l'organigramme de la haute direction approuvée par le MSSS;

ATTENDU QUE cette modification a un impact sur la personne titulaire du poste de directeur adjoint des communications et des affaires juridiques;

ATTENDU QUE

M. Gaétan Gohier accepte d'occuper le poste vacant de directeur adjoint du développement organisationnel, des services aux cadres et des affaires juridiques;

ATTENDU QU'

il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs et ce, conformément aux articles 3 et 15.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des établissements de santé et de services sociaux*;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de procéder à la nomination de monsieur Gaétan Gohier au poste de directeur adjoint du développement organisationnel, des services aux cadres et des affaires juridiques à compter du 28 août 2016 ET de lui accorder la rémunération déterminée par le directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, le tout conformément aux règles établies par le MSSS.